Maison Familiale Rurale

Charte de coopération internationale

Appui à la création et au développement des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

RÉUSSIR AUTREMENT

Depuis 1945, les Maisons Familiales Rurales françaises ont développé des relations avec des organisations d'autres pays, pour échanger sur leurs pratiques de promotion des personnes, d'éducation et de développement des territoires.

Des sollicitations plus précises leur ont été ensuite adressées pour accompagner la création de Maisons Familiales Rurales dans le monde.

Progressivement, cette coopération internationale développée par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales s'est enrichie de la participation des fédérations départementales et régionales et par là même de l'ensemble des acteurs du mouvement.

Dans les actions internationales des Maisons Familiales Rurales, des distinctions sont nécessaires

- *les échanges au niveau des associations et des élèves. Très variés, ils se traduisent par des correspondances, des accueils, des voyages d'études, des actions ponctuelles, qui peuvent prendre une forme solidaire, dans le cadre du plan de formation. Ces démarches, d'un grand intérêt pédagogique et éducatif, sont sous la responsabilité de chaque Maison Familiale Rurale.*

- *l'accompagnement à la création ou au développement des Maisons Familiales Rurales dans le monde qui engage l'ensemble du mouvement à travers des actions soutenues et persévérantes. Ces actions de coopération relèvent donc de la politique de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales. Celle-ci peut déléguer, par convention, dans certains cas, aux fédérations départementales ou régionales une partie de la conduite de ces partenariats institutionnels.*

la charte

Cette charte concerne la coopération internationale des Maisons Familiales Rurales, pour l'accompagnement à la création ou au développement des Maisons Familiales Rurales dans le monde.

Enjeux de la coopération

• permettre à des communautés rurales de disposer d'un outil éducatif et de formation (une Maison Familiale) dont elles sont responsables et qui favorise le développement des personnes, des groupes et de leur territoire.

• participer à la construction d'un monde plus solidaire où - selon la devise de la Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde - « *les hommes sont artisans de leur propre développement* ».

Finalités

• partager nos savoir-faire, nos expériences en matière de promotion des hommes et de développement des territoires dans lesquels ils vivent.

• s'enrichir de l'expérience des autres et de cette ouverture au monde et, par le questionnement des pratiques, se réapproprier les fondements des Maisons Familiales Rurales.

• faciliter l'éducation au développement des jeunes et des stagiaires.

Objectif général

• soutenir la création et le développement des Maisons Familiales Rurales dans le monde.

Le mouvement des Maisons Familiales Rurales françaises tire la légitimité de ce partenariat d'abord et avant tout de l'existence, de l'engagement et de l'action quotidienne des 450 associations qui le composent.

Des fondements communs et des singularités

L'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et les fédérations apportent leur concours à la création et au développement de centres de formation selon l'esprit et les méthodes qui sont les leurs :

• la responsabilité des familles réunies dans une association (ou toute autre forme juridique de groupement selon les conditions propres à chaque pays) et l'implication d'un milieu. Cette association comprend les familles des élèves ou des stagiaires mais aussi les personnes de la petite région concernée par le devenir des jeunes et du milieu dans lequel ils vivent. Elle assure l'entière responsabilité matérielle et morale de la Maison Familiale Rurale et l'orientation de la formation qui y est donnée.

• la volonté de contribuer au développement global des personnes et donc de les considérer dans leur présent et leur devenir, de solliciter leur responsabilité, de leur donner des repères, de leur faire confiance, d'éveiller leur curiosité, de développer leur autonomie et leur capacité à vivre avec les autres.

• une formation générale associée à une formation professionnelle, dispensée en étroite relation avec les réalités du terrain et conduite selon la pédagogie par alternance des Maisons Familiales.

• le développement du territoire favorisé par l'implication des jeunes et des adultes dans leur environnement et par un partenariat fort avec les acteurs locaux.

La responsabilité associative et la pratique de l'alternance expliquent que, tout en respectant les principes fondamentaux ainsi définis, aucune Maison Familiale Rurale n'est identique à une autre car chacune est aussi le produit d'un territoire.

Conditions et démarches

La coopération internationale des Maisons Familiales Rurales

porte sur :

- la vie des associations et les démarches associatives ;
- les approches éducatives et pédagogiques ;
- le développement du territoire.

passe par :

- le respect des personnes dans la diversité de leur culture et des valeurs qui sont les leurs ;
- la réciprocité ;
- une mobilisation de moyens adaptés aux situations locales et aux capacités des populations concernées (humains, matériels, financiers), de façon à favoriser l'acquisition de l'autonomie et la pérennité des Maisons Familiales.

s'appuie, chaque fois que cela s'avère possible et opportun sur un partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et les pouvoirs publics tant en France que dans les pays concernés.

prend en compte les temps nécessaires aux apprentissages qui sont aussi des droits à l'hésitation, au doute, à l'erreur, aux modifications des attitudes et comportements.

favorise l'éducation au développement des jeunes et des stagiaires en les aidant à comprendre un peu mieux le monde tel qu'il va et en conséquence à être des citoyens plus conscients et plus actifs.

se déroule dans la durée tout en évoluant dans sa forme et son contenu.

Cette coopération,
ainsi définie, nécessite une
animation et une coordination de
l'Union Nationale des Maisons
Familiales Rurales
pour mobiliser des énergies
et des financements,
pour assurer une
cohérence et une validation
des actions, pour capitaliser
et valoriser les acquis.
Une convention,
signée entre l'Union
et chacune des
Fédérations concernées,
précise les buts poursuivis,
les moyens à mobiliser,
les rôles des différents partenaires.

RÉUSSIR AUTREMENT

MFR

Union Nationale
des Maisons Familiales Rurales
d'Éducation et d'Orientation
58, rue Notre-Dame de Lorette
75009 Paris

tél 01 44 91 86 86
fax 01 44 91 95 45

e-mail unmfreo@mfr.asso.fr

www.mfr.asso.fr

Imp. des MFR - 78780 MAUREGOURT - 01 39 74 76 49